

Bilan de l'atelier « mobilité et déplacements »

Animateur :

Christophe RUELLAN – SOLIHA Jura

Le diagnostic réalisé met en évidence un certain nombre de points noirs concernant le réseau routier sur le territoire. Un des premiers enjeux de l'atelier est de conforter cette analyse et de la compléter.

Un second enjeu consiste à « revenir » sur la question des alternatives au déplacement automobile et à la place des déplacements doux sur le territoire.

Enfin les problématiques de stationnement seront évoquées

Réseau routier et points noirs

En matière de difficulté et de problème de gestion du réseau routier, un participant soulève l'impact de certaines entreprises sur l'État et l'entretien du réseau. C'est le cas par exemple pour la carrière d'Essia, pour les camions alimentant la scierie de Rothornay et bientôt la méthanerie et plus globalement cela concerne aussi les activités agricoles. En effet, les engins agricoles sont de plus en plus gros et de plus en plus lourd et ils ont un impact important sur la dégradation des voiries. Cela a un coût élevé pour la collectivité.

La localisation des activités économiques, qu'elles soient agricole ou autres, devrait être réfléchi en fonction de la capacité des réseaux viaires à les accueillir.

Autre point dur du territoire: la traversée d'Orgelet fait l'objet de très longue date de projets de déviation. Dernière en date, la proposition d'une déviation par la zone d'activité n'a pas été retenue. Il n'y aura pas de déviation du centre à court ou moyen terme.

Depuis l'arrivée de la Chailleuse au sein de la communauté de communes, le trafic automobile entre Orgelet et La Chailleuse a fortement augmenté. Cela est lié à des changements d'habitude et de comportement en termes d'usage des services et des équipements par les habitants de la commune. La route d'Essia à Alièze pourrait être amenée à connaître un développement du flux de circulation. Cela pourrait poser quelques difficultés et constituer un futur point noir.

Les alternatives au « tout automobile »

Le service de bus utilisable par tous moyennant une somme modique ne fonctionne pas. Les horaires de passage des bus (scolaires pour l'essentiel) ne sont pas adaptés.

Le covoiturage apparaît comme une des seules solutions, dans un territoire rural, pour limiter l'usage de l'automobile. Actuellement le covoiturage est très marginal sur le territoire. Il n'existe qu'une aire de covoiturage, dans la zone industrielle d'Orgelet, elle est très peu connue et peu utilisée.

Frein à ce principe, le sentiment de perdre de sa liberté d'action joue beaucoup en défaveur du covoiturage. La question des horaires de travail reste une difficulté difficilement contournable. Les entreprises portent une responsabilité importante dans le développement ou non du covoiturage.

Les distances domicile-travail sont trop courtes pour favoriser le développement du covoiturage.

Il pourrait y avoir un parking dans chaque commune. Pour le bon fonctionnement de ce service, il faut de la communication, sans pour autant chercher à mettre en place des systèmes spécifiques alors qu'il en existe déjà tel que blablacar. Un tableau spécifique existe au niveau de la MSAP.

Déplacements doux

Il n'existe aucune piste cyclable digne de ce nom sur le territoire, notamment le long des axes les plus fréquentés, particulièrement dangereux pour les cyclistes. De ce fait, les cyclistes évitent ces axes.

Il serait pertinent d'aménager un réseau sécurisé et signalisé à l'échelle de la CCRO.

Les liaisons inter-communes paraissent utopiques pour des usages quotidiens fonctionnels.

Elles ont un intérêt réel pour des usages récréatifs et touristiques. Un réseau de voies vertes reliant les sites touristiques de la CCRO constituerait un facteur d'attraction touristique (et surtout de loisirs). Les coûts de telles réalisations en l'absence d'infrastructures préexistantes (voie ferrée) sont très importants.

Le développement de cheminement doux est en revanche pertinent en intra-muros sur de courtes distances.

Stationnement

Les principales problématiques de stationnement qui se posent sur le territoire concernent les sites touristiques. Ceux-ci sont régulièrement saturés et les aménagements, au moins pour Bellecin, sont sommaires.

Il y a des besoins en termes de stationnement des camping-cars, à la fois sur le centre d'Orgelet où une solution est en cours de mise en place, mais aussi sur le site de Bellecin. Le problème est que ce site est soumis à la loi Littoral et qu'il est entouré de milieux naturels sensibles. Cela limite les possibilités d'aménagement. Le PLUi doit être l'occasion de régler cette problématique.

En termes de stationnement résidentiel, les élus présents sont pour une réglementation assez ferme. Les logements doivent disposer de leur propre capacité de stationnement. L'espace public n'est pas là pour gérer cette problématique.